

la pension de vieillesse comme un revenu. Qu'en est-il des bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse dans les provinces où le gouvernement provincial accorde un supplément à la pension qui a été porté à \$100 par mois, comme à l'Île du Prince-Édouard par exemple? Est-ce que le supplément sera considéré comme un revenu? En d'autres termes, est-ce que les bénéficiaires de la pension de vieillesse de l'Île du Prince-Édouard n'auront droit qu'à \$5 accordés par le gouvernement fédéral, ou les provinces pourront-elles abolir le supplément? Dans ce cas, les bénéficiaires de la pension bénéficieront-ils de ce projet de loi?

L'hon. M. MacEachen: La question de la pension dans l'Île du Prince-Édouard a été examinée. Le nouvel article 9, dont il est question à l'article 3, renferme une disposition prévoyant que le montant de toute pension ou supplément et le montant de tout paiement semblable en vertu d'une loi d'une législature provinciale ne seront pas considérés comme revenus. Par conséquent, un habitant de l'Île du Prince-Édouard qui réclamerait le supplément de revenu garanti, ne serait pas tenu d'inscrire dans la formule, à titre de revenu, la pension de \$25 reçue de sa province. C'est à la province de prendre une décision à ce sujet. Mais aucun pensionné ne sera privé par nous de cet avantage, du fait qu'il reçoit un supplément de la province.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, la proposition formulée cet après-midi au sujet de la mesure législative de la pension de vieillesse se rattachant au domaine constitutionnel doit recevoir une réponse du gouvernement. Un gouvernement renfermé dans sa tour d'ivoire et jouant les simples spectateurs devant une question d'une telle importance, voilà une situation que le Chambre ne saurait accepter. Je m'étonne en effet chaque jour, en lisant ma correspondance quotidienne, du nombre de gens qui m'écrivent pour me dire «Et maintenant, de quel œil voit-on une pension universelle, puisque chaque Canadien qui paie l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les corporations et ainsi de suite, a apporté une contribution lui donnant droit à une pension?».

Il n'est plus jamais question, dans des mesures législatives de ce genre, d'octroyer quelque chose sous forme d'indemnité ou de prestation; il s'agit de nos jours d'un revenu du travail, découlant de l'apport de tous les Canadiens. Je tiens à bien faire comprendre encore une fois que notre opinion là-dessus est toujours la même; l'attitude actuelle du gouvernement est injuste et inéquitable, à nos

[L'hon. M. MacLean.]

yeux, et tous les Canadiens qui ont droit à la pension de vieillesse devraient recevoir l'augmentation portant la pension au chiffre de \$100 par mois, que nous avons constamment et régulièrement préconisé.

• (3.50 p.m.)

La mesure législative déroge à un principe établi et reconnu par l'ensemble des Canadiens et selon lequel, quelle que soit sa situation matérielle, toute personne doit pouvoir bénéficier du même régime de pension. Une évaluation des moyens n'est pas acceptable. C'est une mesure rétrograde, on l'a dit à maintes reprises dans les débats, et qui porte atteinte à la dignité humaine. Le gouvernement a beau faire et beau dire, il s'agit bien en pratique d'une évaluation des moyens. Le gouvernement essaie en vain de l'ennoblir en la désignant autrement, mais ce que nous appelons une rose embaumerait autant sous un autre nom, et une épine, de quelque nom qu'on la désigne, risque de nous «écharper». Il s'agit sans aucun doute d'une manœuvre économique et politique car nous répudions un principe reconnu depuis des années.

Je n'insisterai pas sur cette question, que d'autres députés ont longuement débattue, mais je soulignerai de nouveau que l'opposition a tenté de s'assurer l'appui des députés ministériels en proposant constamment des amendements tendant à porter la pension à \$100 par mois. Nous avons été jusqu'à dire que voter en faveur d'un tel amendement ne serait pas considéré comme vote de défiance, mais le gouvernement a ligué tous les libéraux pour faire front contre cette augmentation de \$25 par mois.

Je ne citerai aucun nom mais je pourrais nommer tout de suite un ou deux députés qui dans leurs circonscriptions s'efforcent de faire croire à leurs commettants qu'ils sont en faveur d'une augmentation uniforme. Toutes les vociférations des libéraux à la Chambre ou ailleurs n'empêchent pas qu'ils appuient toujours le gouvernement, que celui-ci ait tort ou raison.

Cela dit, j'aimerais aborder maintenant une question d'importance capitale. Nous ne devrions pas adopter cette mesure législative avant d'avoir obtenu une réponse à la question suivante: quelle attitude prendra le gouvernement fédéral lorsqu'une province ou une autre adoptera une mesure législative autorisant la province à accorder des pensions de vieillesse? Ce n'est pas par pur hasard que la mesure législative à l'étude a été remise à plus tard pendant des semaines et des mois, puis tout à coup présentée à la Chambre quand le